

Elections primaires des partis de gauche - Bureau de vote

Elles auront lieu les 22 et 29 Janvier de 09h00 à 19h00, locaux de l'ancienne gendarmerie, rue de la pierre levée à MONCONTOUR.

Combien ça coûte ?

A titre indicatif voici le type de dépenses auxquelles il n'est pas possible d'échapper mais qu'il est bon de porter à votre connaissance:

- contrôle de sécurité des établissements recevant du public (signalisation, issues de secours, réseau électrique etc.): 721,78 euros
- contrôle des installations de gaz, approvisionnement et distribution (salle des fêtes): 123,22 euros
- contrôle des extincteurs: 138,74 euros
- assurance: 2838,00 euros

SOREGIES, votre fournisseur d'électricité, fait savoir qu'il va vous envoyer en juillet prochain un courrier proposant une offre attractive qui vous permettra d'économiser 10% sur le montant hors taxes de votre facture. Conditions au 05 49 44 79 00.

Le nouveau calendrier des relevés est le suivant:

- février/mars: relevé des compteurs (au lieu de mars/avril auparavant)
- avril: facturation réelle (au lieu de juin)
- octobre: acompte (au lieu de janvier)

Sortie du territoire pour les mineurs

Elle est de nouveau obligatoire depuis le 15 janvier. Pour l'obtenir, il vous faut télécharger le formulaire CERFA n°15646*01 sur le site www.service-public.fr. Votre enfant devra l'avoir avec lui et présenter sa pièce d'identité et la copie du titre d'identité du parent signataire du formulaire original (pas de photocopie).

Soyez vigilants, notamment pour les voyages scolaires, l'enfant sera systématiquement refoulé à la frontière s'il n'est pas en possession de ces documents.

Journée de Noël

La journée de "Noël au village" s'est parfaitement déroulée grâce aux bénévoles de l'Amicale des Trois Villages. L'après midi récréatif des enfants suivi du goûter et du passage du Père Noël, le concert des deux chorales dans l'église puis la soirée fouées.

Un grand merci à tous ceux qui permettent d'animer notre village de fort belle manière.



UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 16 – Janvier 2017

édité par nos soins



Le mot du Maire

Une autre année s'est achevée, elles semblent vraiment passer de plus en plus vite.

Au seuil de cet an nouveau, je vous présente en mon nom propre, au nom du conseil municipal et du personnel communal, mes vœux les plus sincères pour 2017.

Puisse cet an neuf vous apporter tout ce que vous pouvez légitimement en attendre, joie, bonheur, réussite et santé, que vos souhaits les plus fous se voient réalisés et que la convivialité domine, bien au delà des clivages inutiles!

2016 a été une année chargée pour notre village. J'ai exposé, lors des vœux de vendredi 6 janvier à la salle des fêtes, l'ensemble des réalisations qui ont pu être menées à bien, celles en cours et celles à venir. Malgré les dotations de l'état, sans cesse à la baisse, nous avons pu réaliser nos projets 2016 en maintenant le budget primitif à flots.

Je reviens rapidement sur quelques événements parmi les plus notables:

- La réfection totale du calvaire ; il était grand temps, le pied en bois était devenu fragilisé par les infiltrations d'eau et par les insectes du bois
- Quelques travaux de voirie avec, entre autres, le passage surélevé destiné à ralentir fortement la circulation à proximité de l'arrêt du bus scolaire
- Le passage en agglomération du lieu dit Renoué qui va nous laisser plus de liberté pour d'éventuels travaux. Ceci étant, la mise en place des « stop » rue de l'ancienne tuilerie semble donner d'avantage de sécurité. Quelques indisciplinés ne respectent pas cette nouvelle signalisation, mais la gendarmerie, après une période de mise en garde va maintenant relever les infractions constatées. Un nouveau contrôle par appareil de mesure au sol nous donnera des indications sur la conduite ultérieure à tenir.
- Le hangar communal destiné à abriter le matériel est bien engagé et devrait être totalement terminé à mi février. Les travaux ont un peu tardé car nous attendions une subvention qui ne nous a malheureusement pas été accordée.
- L'enfouissement des réseaux: le planning est respecté, les travaux avancent et tout devrait être terminé au seuil de l'été. Comme vous le savez, nous avons eu recours à l'emprunt pour nous permettre de faire l'ensemble des travaux en une seule tranche. J'ajoute que c'est l'un des derniers chantiers partiellement subventionné par Sorégies, il était donc nécessaire de faire un choix judicieux.

- L'église: c'est là un dossier qui a pris une ampleur exceptionnelle eu égard aux découvertes, faites en juillet, de fresques murales du 13^{ème} siècle. Deux importantes réunions se sont tenues en automne: l'une avec les élus, Communauté de communes, Conseil Départemental, Députée de la circonscription, architecte, technicien et une partie du conseil municipal. Lors de cette réunion, nous avons commencé à envisager des pistes de financement pour les travaux les plus urgents.
- La seconde réunion s'est tenue le 16 décembre avec les représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'architecte des bâtiments de France et les techniciens. Là, encore des pistes de financements ont été lancées. Malheureusement, les budgets 2017 sont déjà établis mais nous déposerons un dossier malgré tout, dans l'éventualité de l'annulation d'un autre programme. La presse régionale suit de très près l'évolution du dossier, compte tenu de l'importance de cette découverte.
- Et ce n'est pas tout ! Depuis, deux vestiges de statues entreposées dans l'église depuis toujours ont été remarquées par l'architecte des bâtiments de France et semblent intéresser au plus haut point la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Les personnes (y compris dans vos amis ou dans vos familles) qui pourraient nous aider à identifier et dater ces vestiges peuvent s'adresser en mairie. C'est un véritable "avis de recherche" ! Nous avons déjà quelques indications, qui, si elles sont confirmées, constitueraient un intérêt historique remarquable. Ils vont d'ailleurs être placés sous protection particulière, pour éviter les tentations....

En plus des fresques, notre église devient vraiment de plus en plus intéressante !

Le fonctionnement des différentes associations qui œuvrent pour le bien-être des habitants est très satisfaisant et je ne remercie jamais assez toutes celles et tous ceux qui permettent à notre village de se montrer dynamique, au point de faire des jaloux !

Une fois encore, La Chaussée a été récompensée dans le cadre du concours des Villages Fleuris... Cette année, c'est la 4^{ème} place au plan départemental, qui nous a été attribuée. Encore mieux que l'an passé... et peut être moins bien que l'an prochain !

Le label "ma commune a du cœur" nous a de nouveau été attribué, récompensant ainsi nos efforts liés à la prévention des accidents cardiaques. De nouvelles sessions de formation aux gestes qui sauvent, plus utiles que jamais, se tiendront en 2017. Vous pouvez d'ores et déjà faire acte de candidature en mairie!

Je suis très heureux de remercier haut et fort l'ensemble du conseil municipal et le personnel communal pour l'excellent travail effectué au bénéfice des habitants.

En vous renouvelant tous mes vœux, je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau numéro de "Brin de chaussée".

Alain Legrand

Infos pratiques

Documents d'urgence

Comme présenté lors de la cérémonie des vœux, la municipalité met en place un dossier d'urgence destiné à tous les habitants qui le souhaiteront. Ces documents sont destinés aux professionnels de santé, de secours ou encore aux personnes susceptibles d'intervenir à votre domicile en cas de nécessité, voisins, amis, élus etc.

Ce dossier est composé de deux documents:

- l'un regroupe les renseignements nécessaires tels que: personnes à prévenir, emplacement des différents compteurs, personnes susceptibles de garder un animal de compagnie en cas d'hospitalisation urgente etc.
- l'autre concerne les renseignements et antécédents médicaux, allergies etc., lequel sera renseigné par votre médecin traitant (et placé sous enveloppe cachetée pour préserver le secret médical) et transmis au médecin du SAMU ou au médecin de garde qui ne vous connaît pas forcément.

Vos élus sont à votre entière disposition pour vous aider à remplir ce dossier, qui devra être placé bien en évidence à votre domicile.

Ce sont des documents qui peuvent vous sauver la vie en faisant gagner de précieuses minutes. Ils sont gratuits, bien entendu. Renseignez-vous en mairie!

Secourisme

De nouvelles sessions sont prévues en cours d'année 2017. Elles concerneront autant la formation initiale que le recyclage des titulaires du "PSC1", quelques techniques enseignées ayant évolué ces dernières semaines.

La formation se déroule sur deux modules de 4 heures chacun, deux samedis de suite, sans possibilité de les dissocier.

Faites connaître dès à présent vos candidatures en mairie pour nous permettre de programmer les sessions.

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Chaque hiver, plus de 3000 personnes sont intoxiquées par le monoxyde de carbone. C'est un gaz imperceptible, inodore, mais mortel.

Les recommandations suivantes doivent absolument être respectées:

- avant l'hiver, faire intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos appareils de chauffage à combustion
- ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion
- ne jamais obstruer les grilles de ventilation lorsqu'un appareil à combustion est en fonctionnement, même par grand froid
- ne jamais utiliser un groupe électrogène dans un local fermé
- ne pas utiliser des appareils de cuisson de type brasero et barbecue en intérieur ou dans une véranda.

Prévention grippe aviaire

Le niveau de risque "élevé" entraîne des mesures impératives pour les détenteurs de volailles, les basses-cours et chasseurs de gibiers à plumes.

Ces mesures sont listées dans un document adressé à tous les maires de la Vienne, dont vous pourrez trouver un exemplaire sur le panneau d'affichage de la mairie.